

Semsamar : un vote pas acquis

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION

7 décembre 2018

C'est quoi l'urgence ? Les conseillers territoriaux de Saint-Martin ne sont pas tous convaincus qu'il faille déchowcker Marie-Paule Bélénus-Romana directrice générale de la Semsamar au profit du président Yawo Nyuiadzi. Explications.

Le vote censé désigner le 13 décembre prochain lors du conseil territorial, Yawo Nyuiadzi P.-D.G. de la Semsamar - ce qui mettrait fin à la mission de Marie-Paule Bélénus-Romana en tant que directrice générale — n'est pas acquis. L'opposition compte cinq membres au sein du conseil territorial de Saint-Martin. Elle ne pourra pas s'opposer à ce que leur chef de file Louis Mussington joint au téléphone mercredi 5 décembre appelle une " éviction menée par l'Élysée " et qu'il qualifie de " manœuvre colonialiste ". La faille pourrait venir de la majorité elle-même. Plusieurs conseillers refusent de livrer leurs impressions. Ceux qui acceptent de discuter requièrent l'anonymat. " Dans cette affaire nous marchons sur des œufs " souffle un conseiller avant d'expliquer qu'il ne peut pas rester plus longtemps au téléphone. Tous ceux qui ont accepté d'en dire plus, avouent ne pas comprendre l'intérêt de virer la directrice. Même ceux qui pourraient voter en faveur de son éviction. " Elle a bien fait son job et son mandat arrive à son terme dans deux ans. C'est quoi l'urgence ? " observe l'un des conseillers territoriaux de la majorité. Un autre renchérit : " On la vire. On met qui de compétent à la place ? " Autre réalité, la perspective du remplacement de Marie-Paule Bélénus-Romana par le président du conseil d'administration Yawo Nyuiadzi fait bondir plusieurs conseillers territoriaux. " Gibbs avait érigé en principe le non-cumul des revenus du mandat d'élus et ceux forcément conséquents procurés par la Semsamar, dès l'instant où on en devient le P.-D.G. pourquoi cela aurait-il changé ", interroge l'un d'eux. Un autre conseiller de la majorité assure qu'il ne votera pas l'éviction. Selon lui, ce feuilleton de la gouvernance de la Semsamar est devenue une affaire de gros sous : " Il s'agit de 200 000 euros de gratification par an au profit de Yawo Nyuiadzi. Va-t-il

démissionner de son poste de conseiller territorial ? Il ne l'a jamais indiqué. Il ne sera pas efficace. La Semsamar court à la catastrophe, mais c'est peut-être le but recherché ", fait-il remarquer.

Expert en faillite

Un autre courant traverse le conseil territorial. L'activité de la Sem ne serait pas suffisamment centrée sur Saint-Martin. Un cadre de la société rétorque que c'est une idiotie. Selon lui, il est évident que la Sem ne serait pas aussi florissante si elle s'était recroquevillée sur Saint-Martin. D'autres conseillers déplorent qu'elle n'ait pas plus de cadres saint-martinois. Une autre source affirme que plusieurs conseillers territoriaux disent tout haut qu'ils auraient préféré que le directeur général soit du cru. " C'est du chauvinisme d'un autre temps. Personne n'y croit vraiment. En tout cas, cela ne signifie pas qu'ils souhaitent installer comme P.-D.G Yawo Nyuiadzi ". Perfide, un conseiller territorial ajoute que le président du conseil d'administration de la Semsamar est arrivé à Saint-Martin attiré par la défiscalisation, et qu'il n'a pas brillé dans les affaires. " Son premier cabinet d'expert-comptable a fait faillite et il a revendu le second. Cela n'inspire pas confiance ", conclut-il.